



Habitants  
**514 565**



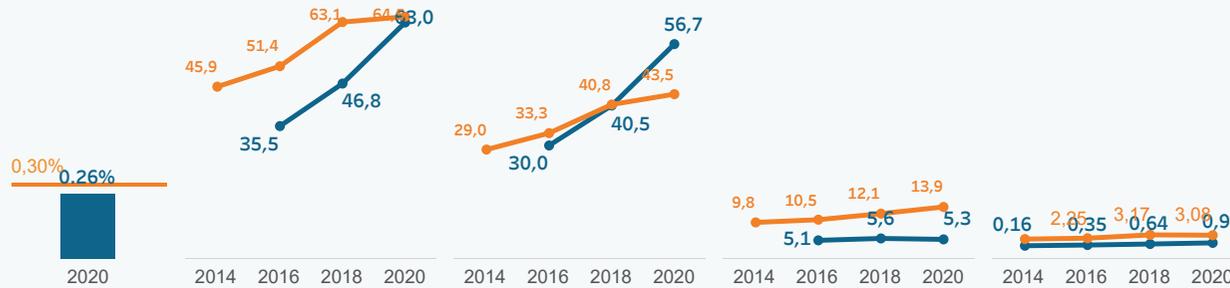
PIB  
**24 634 €**  
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel  
**18 923 €**  
Médiane CdE 20 612 €

## Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.26% de PIB	63.0 par hab.	5.3 par hab.	0.95 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08



**Budget :** En 2020, Malte a consacré 32 406 996€ au budget exécuté du système judiciaire (soit 63 € par habitant, ce qui est légèrement inférieur à la médiane CdE). L'augmentation récente du budget par habitant alloué aux tribunaux (40%) et à l'aide judiciaire (49%) est principalement due aux frais de justice, aux investissements dans les nouveaux bâtiments des tribunaux et au développement continu de l'Agence d'aide judiciaire. La répartition du budget du système judiciaire à Malte (90% pour les tribunaux, 8,5% pour le ministère public et 1,5% pour l'aide judiciaire) est plus favorable au budget des tribunaux, par rapport à la répartition médiane en Europe.

### Développements dans les services du ministère public

Suite aux amendements à l'"Attorney General (AG) Ordinance" de 2019, celui-ci assume désormais exclusivement le rôle de procureur général. En conséquence, le nombre de procureurs a doublé entre 2018 et 2020. Toutefois, le nombre de procureurs pour 100 000 habitants (7,4) reste inférieur à la médiane du CdE.

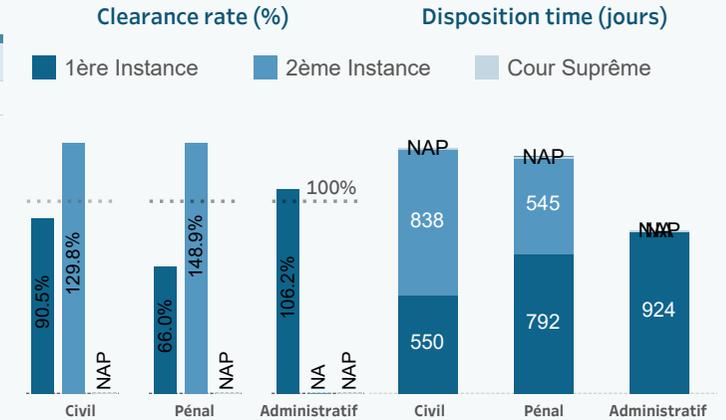
### Aide judiciaire

Sur la période 2018-2020, le budget de l'aide judiciaire a augmenté de 50%. En effet, depuis avril 2020, les services de l'Agence d'aide judiciaire couvrent également la fourniture d'une assistance juridique aux affaires non portées devant les tribunaux. Ce soutien est spécifiquement dédié à donner des conseils juridiques gratuits aux victimes de violences domestiques.

### Les TIC dans le système judiciaire

Malte a un indice TIC de 6,5, ce qui est supérieur à la médiane du CdE. Le budget des tribunaux consacré aux TIC est faible et ne sert qu'à l'entretien des équipements informatiques, tandis que les investissements dans l'informatisation ne sont pas réalisés par l'Agence des services judiciaires. Le gouvernement maltais a lancé la première stratégie nationale pour une justice numérique, avec le soutien de la CEPEJ.

## Efficacité



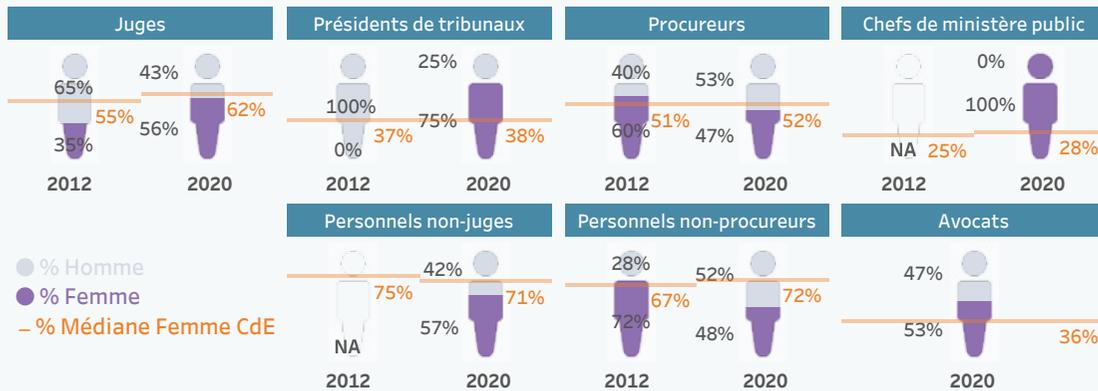
**Efficacité :** Malte a un système judiciaire à deux degrés de juridiction. Il convient également de noter que les affaires administratives de 2ème instance sont incluses dans les affaires civiles (et commerciales) contentieuses et qu'elles ne peuvent être séparées. En ce qui concerne l'efficacité des tribunaux, le DT pour les affaires de 1ère et 2ème instance, pour toutes les matières, est bien supérieur à la médiane du CdE, ce qui pose des difficultés pour réduire le nombre d'affaires pendantes.

Il est évident que l'effet de la COVID-19 est significatif à Malte, surtout sur les affaires pénales des deux instances mais aussi sur les affaires civiles et commerciales de 1ère instance. Pour ces types d'affaires, le nombre d'affaires nouvelles et terminées a remarquablement diminué. Cela explique la nouvelle augmentation des affaires pendantes et, par conséquent, le DT très élevé.

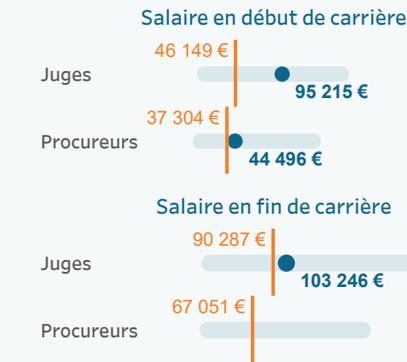
## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



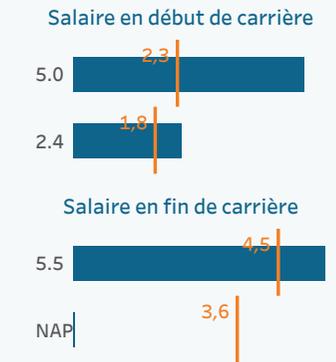
## Parité



## Salaires bruts absolus

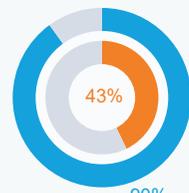


## Ratio avec le salaire moyen brut annuel



## Tribunaux (pour 100 000 habitants)

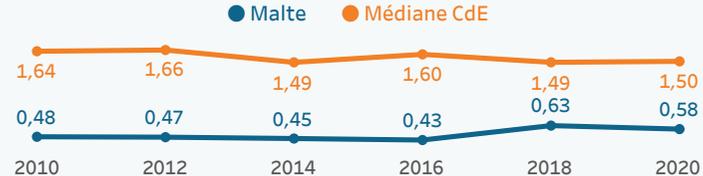
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



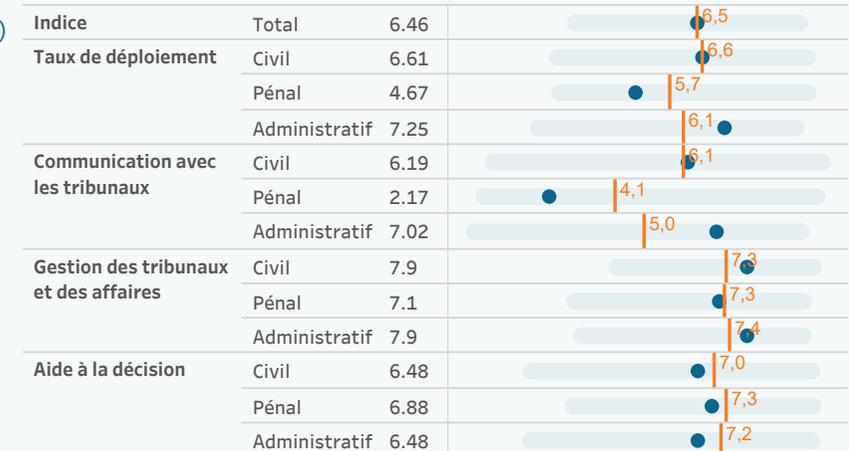
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



## TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



### Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

**Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)\*100**

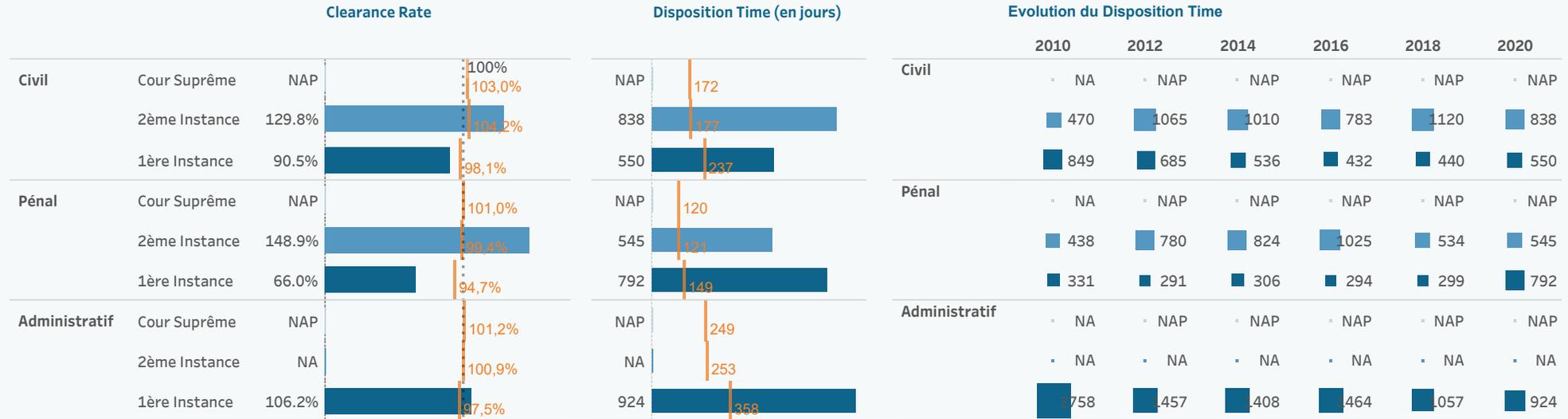
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue  
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

**Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)\*365**

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

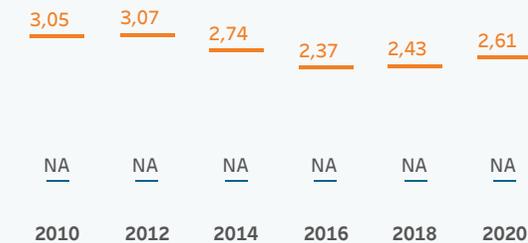
Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

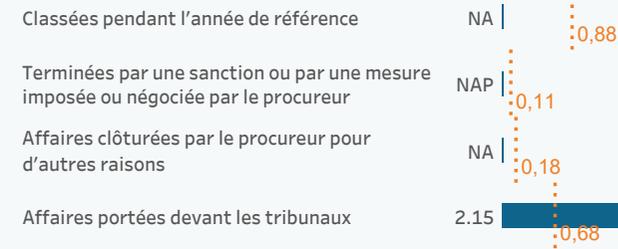


### Ministère public

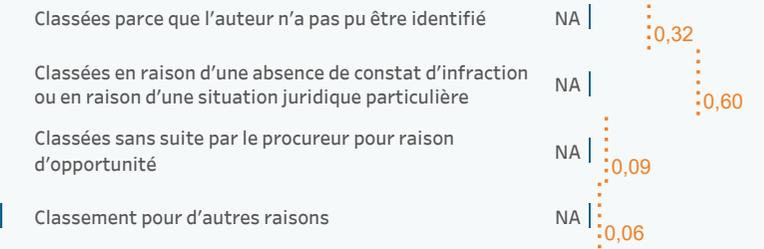
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

### Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

[www.legislation.mt](http://www.legislation.mt)

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

[www.ecourts.gov.mt](http://www.ecourts.gov.mt)

3 - Informations sur le système judiciaire

[www.ecourts.gov.mt](http://www.ecourts.gov.mt); [www.judiciary.mt](http://www.judiciary.mt)